

Institut National de Recherche Scientifique

Systeme d'information financière des universités 2018-2019

P. Pouchaud

Responsable des ressources financières

2019-09-26

Date

M. Xavi Giardean

Directeur général

26 septembre 2019

Date

Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec 

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	ANNEXE
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS	5
ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS	6
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
ANNEXE 11 : REDRESSEMENTS DES SOLDES DE FONDS	11
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	13
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO)	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
ACTIF										
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	9 148 552	0	0	0	0		9 148 552	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	17 724 568	0	0	0	0		17 724 568	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	144 216	0	0	0	0		144 216	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	10 305 951	---	---	---	---		10 305 951	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	0	---	---	---	---			\$ 6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	2 924 403	5 968 627	8 635 317	0	0		17 528 348	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	35 578 472	0	0	0		35 578 472	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	853 112	242 775	422 287	0	0		1 518 174	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	---	0	0			\$ 11
Total de l'actif court terme			41 100 802	41 789 874	9 057 604	\$	\$	\$	91 948 281	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	620 317	0	0		620 317	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0			\$ 14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	11 080 577	0		11 080 577	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 886 776	0	0	0	0		1 886 776	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	337 500	0	0		337 500	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	251 801 237	---	---		251 801 237	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---			\$ 19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	0	0	0			\$ 20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 21
22	TOTAL DE L'ACTIF		42 987 578 \$	41 789 874 \$	261 816 658 \$	11 080 577 \$	- \$	- \$	357 674 687 \$	22

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF									
Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	0	0	0		\$ 24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---		\$ 26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	5 933 142	89 924	---	0	0		6 023 066 \$ 27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0		\$ 28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	2 827 088	999 970	3 288 948	0	0		7 116 006 \$ 29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	352 195	0	---	---	0		352 195 \$ 30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	24 544 655	310 158	1 958 573	0		26 813 386 \$ 31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	27 890 733	0	0		27 890 733 \$ 32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	31 105 862	0	3 395 252	1 077 358	0		35 578 472 \$ 33
Total du passif à court terme			40 218 288	25 634 549	34 885 091	3 035 931	\$	\$	103 773 858
Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	12 170 100	0	0	0	0		12 170 100 \$ 34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	(0)	0	0		(0) \$ 35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	175 009 958	---	---		175 009 958 \$ 37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$ 39
40	TOTAL DU PASSIF		52 388 388 \$	25 634 549 \$	209 895 048 \$	3 035 931 \$	- \$	- \$	290 953 916 \$ 40
SOLDES DE FONDS									
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	7 566 104	16 155 325	0	0	0		23 721 429 \$ 41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	8 044 646	0		8 044 646 \$ 42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(16 966 914)	---	---	---	---		(16 966 914) \$ 43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$ 44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$ 45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	51 921 610	---	---		51 921 610 \$ 46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(9 400 810) \$	16 155 325 \$	51 921 610 \$	8 044 646 \$	- \$	- \$	66 720 771 \$ 47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		42 987 578 \$	41 789 874 \$	261 816 658 \$	11 080 577 \$	- \$	- \$	357 674 687 \$ 48

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	Droits de scolarité (401)	s/o	1 165 315	---	---	---	---	1 165 315	1	
2	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	s/o	2 214 317	---	---	---	---	2 214 317	2	
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	0	---	---	---	---	\$	3	
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	s/o	221 432	---	---	---	---	221 432	4	
5	Cotisations des étudiants (455)	s/o	115 606	---	---	---	---	115 606	5	
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	464 764	---	---	---	---	464 764	6	
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	0	---	---	---	---	\$	7	
8	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		4 181 433	\$	\$	\$	\$	4 181 433	8	
9	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	57 086 149	67 195	0	---	---	57 153 344	9	
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	26 477	6 627 157	0	0	0	6 653 635	10	
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	3 746 252	21 077 167	0	0	0	24 823 419	11	
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	3 516	2 156 061	0	0	0	2 159 577	12	
13	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---	\$	13	
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:										
14	Ministère (530)	s/o	---	---	3 425 303	---	---	3 425 303	14	
15	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	3 190 183	---	---	3 190 183	15	
16	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	3 953 218	---	---	3 953 218	16	
17	Autres (533)	s/o	---	---	972 408	---	---	972 408	17	
18	TOTAL DES SUBVENTIONS		60 862 393	29 927 580	11 541 113	\$	\$	\$	102 331 087	18
19	Intérêts et dividendes (435)	s/o	619 809	153 800	0	0	0	773 609	19	
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$	20	
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	\$	21	
22	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	(37 000)	0	0	0	(37 000)	22	
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	5 500	6 728 786	0	0	0	6 734 286	23	
24	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	\$	24	
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	22 770	---	---	22 770	25	
26	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	3 944 150	---	---	---	---	3 944 150	26	
27	Ventes externes (460)	s/o	10 413 530	7 340 275	0	---	0	17 753 805	27	
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	486 122	1 905 939	75 698	0	0	2 467 759	28	
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		15 469 111	16 091 800	98 468	\$	\$	\$	31 659 378	29
30	TOTAL DES PRODUITS		80 512 937 \$	46 019 380 \$	11 639 581 \$	- \$	- \$	- \$	138 171 898 \$	30

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masses salariales								
2	Direction	s/o 3 890 960	84 641	-	-	-		3 975 601	1
3	Gérance	s/o 0	0	-	-	-		\$ 3	2
4	Enseignants-chercheurs	s/o 18 224 148	1 682 192	-	-	-		19 906 340	4
5	Chargés de cours	s/o 0	0	-	-	-		\$ 5	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o 2 846 310	10 487 933	-	-	-		13 334 243	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o 0	0	-	-	0		\$ 7	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o 5 286 683	139 684	-	-	0		5 426 368	8
9	Personnel de soutien technique	s/o 3 720 636	2 205 819	-	-	0		5 926 454	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o 3 500 410	124 703	-	-	-		3 625 113	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o 2 336 705	59 417	-	-	-		2 396 122	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14 8 717 411	3 001 354	-	-	0		11 718 764	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX	48 523 263	17 785 742	\$	\$	\$	\$	66 309 005	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o 14 000	-	-	-	-		14 000	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o 0	0	-	-	0		\$ 15	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o 0	0	-	-	0		\$ 16	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o 0	0	-	-	0		\$ 17	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o 236 933	6 024	-	-	0		242 957	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o 832 919	2 873 823	-	-	0		3 706 743	19
20	Bourses (735)	s/o 4 453 380	8 204 155	-	-	0		12 657 535	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o 926 732	1 750 752	722 693	0	0		3 400 177	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o 1 732 566	4 915 521	-	-	0		6 648 087	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o 0	0	-	-	0		\$ 23	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o 4 212 357	3 584 283	39 743	-	0		7 836 383	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o 865 975	216 503	-	-	0		1 082 478	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o 7 742 454	808 044	5 886	-	0		8 556 384	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o 774 860	0	-	-	0		774 860	27
28	Location-exploitation (830)	s/o 0	0	-	-	0		\$ 28	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o -	3 944 150	-	-	-		3 944 150	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o 0	0	0	0	0		\$ 30	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20) 422 278	227 902	28 046	-	0		678 226	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20) 2 501	0	0	-	-		2 501	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o 66 720	6 902	1 419 227	0	0		1 492 849	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o 0	0	0	0	0		\$ 34	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o -	-	0	-	-		\$ 35	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o -	-	15 240 763	-	-		15 240 763	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o -	-	52 632	-	-		52 632	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10 (465 358)	247	749 781	0	0		284 671	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES	21 818 318	26 538 306	18 258 769	\$	\$	\$	66 615 393	39
40	Ventes internes (878)	s/o (9 671)	1 203	-	-	0		(8 468)	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o 0	0	0	0	0		\$ 41	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	21 808 647	26 539 509	18 258 769	\$	\$	\$	66 606 925	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13 0	0	0	0	0		\$ 43	43
44	TOTAL DES CHARGES	70 331 910 \$	44 325 251 \$	18 258 769 \$	- \$	- \$	- \$	132 915 930 \$	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	10 181 027 \$	1 694 129 \$	(6 619 188) \$	- \$	- \$	- \$	5 255 968 \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE								1	
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11	(12 553 473)	15 255 290	50 555 340	7 902 622		61 159 779	2	
3	Solde de fonds redressé		0	0	0	0		\$	\$	
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	(12 553 473)	15 255 290	50 555 340	7 902 622		\$	\$	
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4								
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		80 512 937	46 019 380	11 639 581	0	0	138 171 898	4	
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o	70 331 910	44 325 251	18 258 769	0	0	132 915 930	5	
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o	10 181 027	1 694 129	(6 619 188)	\$	\$	5 255 968	6	
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o	163 000	-	-	-	-	163 000	7	
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a						\$	8	
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	0	0	7 985 458	0	0	142 024	9	
12	Sous-total		7 191 364	794 094	0	0	0	7 985 458	10	
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		3 152 663	900 035	1 366 270	142 024	\$	\$	5 560 992	12
			(9 400 810) \$	16 155 325 \$	51 921 610 \$	8 044 646 \$	- \$	- \$	66 720 771 \$	13

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Institut National de Recherche Scientifique
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Droits de scolarité (401)	1 165 315	---	---	---	---	0	---	---		1 165 315	1
2 Montants forfaitaires réglés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	2 214 317	---	---	---	---		2 214 317	2
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	0	---	---	---	---		\$ 3	3
4 Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	221 432	---	---	---	---		221 432	4
5 Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	115 606	---		115 606	5
6 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	358 145	92 887	0	13 732	0	0	0	0		464 764	6
7 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 7	7
8 Total des produits provenant des étudiants	1 523 460	92 887	\$	2 449 480	\$	\$	115 606	\$	\$	4 181 433	8
9 Subventions du Ministère (515)	---	---	0	57 086 149	---	---	0	---		57 086 149	9
10 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	0	0	4 356	0	0	0	22 121		26 477	10
11 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	3 371 627	0	374 625	0	0	0	0		3 746 252	11
12 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	3 516	0	0	0	0	0	0		3 516	12
13 Total des subventions	\$	3 375 143	\$	57 465 130	\$	\$	\$	22 121	\$	60 862 393	13
14 Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	619 809	---	0	0	0		619 809	14
15 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 15	15
16 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0		\$ 16	16
17 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 17	17
18 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	0	0	5 500	0	0	0	0		5 500	18
19 Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 19	19
20 Recouvrement des coûts indirects (465)	0	3 944 150	0	0	0	0	0	0		3 944 150	20
21 Ventes externes (460)	0	789 740	3 892 324	604 729	4 582 023	0	0	544 714		10 413 530	21
22 Autres produits (466, 470)	0	297 463	1 230	116 699	70 730	0	0	0		486 122	22
23 Total des produits autres	\$	5 031 353	3 893 555	1 346 736	4 652 753	\$	\$	544 714	\$	15 469 111	23
24 TOTAL DES PRODUITS	1 523 460 \$	8 499 382 \$	3 893 555 \$	61 261 346 \$	4 652 753 \$	- \$	115 606 \$	566 835 \$	- \$	80 512 937 \$	24

Institut National de Recherche Scientifique
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Masses salariales											1
2	Direction	139 220	1 150 429	256 366	2 048 845	296 099	0	0	0	3 890 960	2	
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	3	
4	Enseignants-chercheurs	0	18 224 148	0	0	0	0	0	0	18 224 148	4	
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	261 756	2 157 693	208 892	199 446	18 524	0	0	0	2 846 310	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	0	1 445 725	1 375 273	1 886 282	579 403	0	0	0	5 286 683	8	
9	Personnel de soutien technique	(18 543)	965 323	1 221 528	1 090 555	461 494	0	279	0	3 720 636	9	
10	Personnel de soutien de bureau	200 358	1 778 234	99 913	789 120	632 786	0	0	0	3 500 410	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	0	96 323	606 131	85 012	1 547 343	0	1 895	0	2 336 705	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	319 614	5 294 694	956 185	1 309 746	836 697	0	476	0	8 717 411	12	
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	902 403	31 112 569	4 724 288	7 409 007	4 372 345	\$	\$ 2 650	\$	48 523 263	13	
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	14 000	14 000	14	
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	3 072	110 814	9 951	85 114	27 981	0	0	0	236 933	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	105 058	390 323	29 925	276 430	31 034	0	150	0	832 919	19	
20	Bourses (735)	1 087 631	3 360 293	0	5 456	0	0	0	0	4 453 380	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	28 583	158 918	159 148	576 346	3 737	0	0	0	926 732	21	
22	Fournitures et matériel (745)	25 800	299 957	859 772	74 630	469 282	0	3 126	0	1 732 566	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	363 725	891 150	403 153	936 036	1 529 499	0	88 795	0	4 212 357	24	
25	Volumes et périodiques (750)	2 063	44 112	816 973	2 827	0	0	0	0	865 975	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	4 074	448 522	180 053	(6 556)	6 993 355	0	123 004	0	7 742 454	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	16 625	758 235	0	0	0	774 860	27	
28	Location-exploitation (830)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	5 468	66 678	265 879	15 147	68 907	0	200	0	422 278	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	2 501	0	0	0	0	0	2 501	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	7 235	36 522	84	22 878	0	0	0	0	66 720	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	33	
34	Autres charges (860, 870)	(9)	(15 881)	(0)	(264 468)	(185 000)	0	0	0	(465 358)	34	
35	Total des charges autres	1 632 699	5 791 410	2 727 440	1 740 464	9 697 029	\$	\$ 215 275	14 000	21 818 318	35	
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	36	
37	Ventes internes (878)	987	(37 063)	4 677	72	21 656	0	0	0	(9 671)	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	38	
39	Total avant éléments extraordinaires	2 536 090	36 866 916	7 456 405	9 149 543	14 091 030	\$	\$ 217 925	14 000	70 331 910	39	
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	40	
41	TOTAL DES CHARGES	2 536 090 \$	36 866 916 \$	7 456 405 \$	9 149 543 \$	14 091 030 \$	- \$	- \$	217 925 \$	14 000 \$	70 331 910 \$	41

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Subvention du Ministère (515)	0	67 195	0	0	0	0	0	0	67 195	1
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	6 627 157	0	0	0	0	0	0	6 627 157	2
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	21 077 167	0	0	0	0	0	0	21 077 167	3
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	2 156 061	0	0	0	0	0	0	2 156 061	4
5	Total des subventions	\$	29 927 580	\$	\$	\$	\$	\$	\$	29 927 580	5
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	153 800	0	0	0	0	0	0	153 800	6
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	7
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	8
9	Produits provenant d'une fondation (446)	0	(37 000)	0	0	0	0	0	0	(37 000)	9
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	6 728 786	0	0	0	0	0	0	6 728 786	10
11	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	11
12	Ventes externes (460)	0	7 340 275	0	0	0	0	0	0	7 340 275	12
13	Autres produits (466, 470)	0	1 905 939	0	0	0	0	0	0	1 905 939	13
14	Total des produits autres	\$	16 091 800	\$	\$	\$	\$	\$	\$	16 091 800	14
15	TOTAL DES PRODUITS	- \$	46 019 380 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	46 019 380 \$	15

Institut National de Recherche Scientifique
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Masses salariales											1
2 Direction	0	84 641	0	0	0	0	0	0	0	84 641	2
3 Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	3
4 Enseignants-chercheurs	0	1 682 192	0	0	0	0	0	0	0	1 682 192	4
5 Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	10 487 933	0	0	0	0	0	0	0	10 487 933	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	7
8 Personnel professionnel non enseignant	0	139 684	0	0	0	0	0	0	0	139 684	8
9 Personnel de soutien technique	0	2 205 819	0	0	0	0	0	0	0	2 205 819	9
10 Personnel de soutien de bureau	0	124 703	0	0	0	0	0	0	0	124 703	10
11 Personnel de métier et ouvrier	0	59 417	0	0	0	0	0	0	0	59 417	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	0	3 001 354	0	0	0	0	0	0	0	3 001 354	12
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	\$	17 785 742	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	17 785 742	13
14 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	14
15 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	15
16 Stagiaires postdoctoraux (706)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	16
17 Formation et perfectionnement (710)	0	6 024	0	0	0	0	0	0	0	6 024	17
18 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	0	2 873 823	0	0	0	0	0	0	0	2 873 823	18
19 Bourses (735)	0	8 204 155	0	0	0	0	0	0	0	8 204 155	19
20 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	0	1 750 752	0	0	0	0	0	0	0	1 750 752	20
21 Fournitures et matériel (745)	0	4 915 521	0	0	0	0	0	0	0	4 915 521	21
22 Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	22
23 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	0	3 584 283	0	0	0	0	0	0	0	3 584 283	23
24 Volumes et périodiques (750)	0	216 503	0	0	0	0	0	0	0	216 503	24
25 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	808 044	0	0	0	0	0	0	0	808 044	25
26 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	26
27 Location exploitation (830)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	27
28 Transfert de coûts indirects (865)	0	3 944 150	0	0	0	0	0	0	0	3 944 150	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	227 902	0	0	0	0	0	0	0	227 902	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	6 902	0	0	0	0	0	0	0	6 902	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	33
34 Autres charges (860, 870)	0	247	0	0	0	0	0	0	0	247	34
35 Total des charges autres	\$	26 538 306	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	26 538 306	35
36 Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	36
37 Ventres internes (878)	0	1 203	0	0	0	0	0	0	0	1 203	37
38 Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	38
39 Total avant éléments extraordinaires	\$	26 539 509	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	26 539 509	39
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	40
41 TOTAL DES CHARGES	- \$	44 325 251	\$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	44 325 251	\$ 41

Rapport sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées portant sur l'information financière de l'Institut national de la recherche scientifique

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Nous avons appliqué les procédures d'audit spécifiées mentionnées au *Mandat d'application de procédures d'audit spécifiées sur l'information financière des universités 2018-2019* de l'Institut national de la recherche scientifique. Le sommaire des résultats de l'application des procédures est présenté ci-dessous :

4.1.1 Concordance du Système d'information financière des universités (SIFU) par rapport aux états financiers audités

Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement (en milliers de dollars)	Fonds avec restrictions (en milliers de dollars)	Fonds d'immobilisations (en milliers de dollars)	Fonds de dotation (en milliers de dollars)	Autres fonds (en milliers de dollars)	Total des fonds (en milliers de dollars)	Annexe pour conciliation
	État de la situation financière							
	Actif à court terme	-	-	-	-	-	35 578	A
	Actif à long terme	-	-	-	-	-	-	A
	Total des actifs	-	-	-	-	-	35 578	A
1	Passif à court terme	-	-	(1)	-	-	35 578	A
	Passif à long terme	-	-	-	-	-	-	A
	Total des passifs	-	-	-	-	-	35 578	A
	Soldes de fonds de l'état de la situation financière	-	-	-	-	-	35 578	A
2	Produits	-	-	-	-	-	3 944 150	
	Charges	-	-	-	-	-	3 944 150	
3	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	-	-	-	-	-	
4	Soldes à la fin de l'exercice	-	-	-	-	-	-	
Aucun écart relevé <input type="checkbox"/>								

4.2.1 Concordance des annexes tributaires des mêmes données financières que les pages 1 à 4 du SIFU

L'onglet « Transmissions » ne présente aucune cohérence non respectée <input checked="" type="checkbox"/>			
Annexes modifiées à la suite de l'application des procédures d'audit spécifiées	Cellule(s) visée(s)	Nature de la modification	Commentaires
1			
2			
3			
4			
7			
9			
10			
12			
13			
14			
15			
16			
20			

4.2.2 Montants versés à titre de droits de scolarité pour des activités ou des programmes autofinancés

	Commentaires
Le classement à la ligne 1, colonne 1 de l'annexe 10 du SIFU est adéquat.	<input checked="" type="checkbox"/>
En raison d'une erreur de classement à la ligne 1, colonne 1 de l'annexe 10 du SIFU, l'annexe 10 a été corrigée par l'Université à la suite de l'application des procédures d'audit spécifiées.	<input type="checkbox"/>
Nous n'avons relevé aucun échec sur les tests effectués.	

4.2.3 Informations additionnelles sur les virements interfonds

Volet 1	Tous les tests sur les projets inscrits à l'annexe 12A du SIFU indiquent que ces projets sont correctement identifiés.	<input checked="" type="checkbox"/>
	Nous avons dû obtenir une confirmation signée par le responsable des ressources financières, le tout annexé à la fin de ce rapport.	
Volet 2	Les totaux correspondants entre les annexes 12 et 12A sont effectivement égaux.	<input checked="" type="checkbox"/>
	L'écart entre les totaux correspondants des annexes 12 et 12A n'est dû qu'au fait que l'annexe 12A indique seulement les virements interfonds de plus de 100 000 \$.	<input type="checkbox"/>
	Une nouvelle annexe 12 a été produite par l'Université à la suite de l'application des procédures d'audit spécifiées.	<input type="checkbox"/>
	Une nouvelle annexe 12A a été produite par l'Université à la suite de l'application des procédures d'audit spécifiées.	<input type="checkbox"/>

4.3.1 Validation des virements interfonds

	Présence	Absence	Montant (\$)	Commentaires
Approbation des virements interfonds par le conseil d'administration	X			
Dépassement des virements interfonds par rapport au montant autorisé par le conseil d'administration				

4.3.2 Revenus faisant l'objet d'une affectation d'origine externe

Nombre de transactions répertoriées : 20		Total des transactions répertoriées : 1 105 567 \$	
Les revenus échantillonnés font tous l'objet d'une affectation d'origine externe <input checked="" type="checkbox"/>			
Identification des revenus :			
– qui ne font pas l'objet d'une affectation d'origine externe			
– qui sont des :	Montants (\$)		Commentaires
• dotations			
• apports affectés à l'acquisition d'immobilisations			
À la suite des tests effectués, aucun écart n'a été relevé.			

4.3.3 Inscription des montants forfaitaires réglementés des droits de scolarité des étudiants étrangers

Les résultats des tests sur le poste n° 402 du SIFU ne présentent que des montants forfaitaires réglementés des droits de scolarité des étudiants étrangers. <input checked="" type="checkbox"/>		
Advenant le cas où les résultats des tests sur le poste n° 402 du SIFU démontrent que ce poste contient des opérations autres que les montants forfaitaires réglementés des droits de scolarité des étudiants étrangers, l'auditeur indépendant doit mentionner la nature et le montant de ces autres opérations.		
Nature des opérations non conformes aux dispositions du <i>Cahier des définitions</i>	Montants (\$) en cause	Commentaires
À la suite des tests effectués, aucune opération non conforme aux dispositions du <i>Cahier des définitions</i> n'a été relevée.		

4.3.4 Inscription des montants forfaitaires des droits de scolarité des étudiants canadiens non résidents du Québec

Les résultats des tests sur le poste n° 403 du SIFU ne présentent que des montants forfaitaires des droits de scolarité des étudiants canadiens non résidents du Québec <input checked="" type="checkbox"/>		
Advenant le cas où les résultats des tests sur le poste n° 403 du SIFU démontrent que ce poste contient des opérations autres que les montants forfaitaires des droits de scolarité des étudiants canadiens non résidents du Québec, l'auditeur indépendant doit mentionner la nature et le montant de ces autres opérations.		
Nature des opérations non conformes aux dispositions du <i>Cahier des définitions</i>	Montants (\$) en cause	Commentaires
À la suite des tests effectués, aucune opération non conforme aux dispositions du <i>Cahier des définitions</i> n'a été relevée.		

Nous n'avons pas procédé à un audit du SIFU et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion à ce sujet.

Ce rapport est destiné uniquement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec

Le 24 septembre 2019

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A119912

Annexe pour conciliation
Institut national de la recherche scientifique
État de la situation financière (extrait des états financiers)
au 30 avril 2019

	Fonds de fonctionnement		Ecart	Fonds avec restrictions		Ecart	Fonds des immobilisations		Notes	Fonds de dotation		Ecart	Total		Ecart	Notes
	2019	SIFU		2019	SIFU		2019	SIFU		2019	SIFU		2019	SIFU		
	\$	\$		\$	\$		\$	\$		\$	\$		\$	\$		
ACTIF																
Court terme																
Encaisse	9 148 552	9 148 552	-										9 148 552	9 148 552	-	
Dépôts à terme	17 724 568	17 724 568	-										17 724 568	17 724 568	-	
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 8)	13 374 570	13 374 570	-	5 968 627	5 968 627	-	8 635 317	8 635 317					27 978 514	27 978 514	-	
Frais payés d'avance	853 112	853 112	-	242 775	242 775	-	422 287	422 287					1 518 174	1 518 174	-	
Avances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement (a)			-			-									-	
	41 100 802	41 100 802	-	35 578 472	35 578 472	-	9 057 604	9 057 604					56 369 808	35 578 472	(35 578 472)	1
Long terme																
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 8)	1 886 776	1 886 776	-										1 886 776	1 886 776	-	
Frais reportés			-				620 317	620 317					620 317	620 317	-	
Placements (note 9)			-				337 500	337 500		11 080 577	11 080 577		11 418 077	11 418 077	-	
Immobilisations corporelles (note 10)			-				251 049 471	251 801 237	(751 766)	2			251 049 471	251 801 237	(751 766)	2
Immobilisations incorporelles (note 11)			-				751 766		751 766	2			751 766		751 766	2
	42 987 578	42 987 578	-	41 789 874	41 789 874	-	261 816 658	261 816 658	-	11 080 577	11 080 577	-	322 096 215	357 674 687	(35 578 472)	1
PASSIF																
Court terme																
Emprunts bancaires (note 12)																
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 13)	8 760 231	8 760 231	-	1 089 894	1 089 894	-	3 288 948	3 288 948					13 139 073	13 139 072	-	1
Produits reportés	352 195	352 195	-										352 195	352 195	-	
Apports reportés (note 14)			-	24 544 655	24 544 655	-	310 158	310 158		1 958 573	1 958 573		26 813 386	26 813 386	-	
Dus interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement (a)	31 105 862	31 105 862	-				3 395 252	3 395 252		1 077 358	1 077 358			35 578 472	(35 578 472)	1
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 15)			-						(1)				27 890 732	27 890 733	(1)	
	40 218 288	40 218 288	-	25 634 549	25 634 549	-	34 885 090	34 885 091	(1)	3 035 931	3 035 931	-	68 195 386	103 773 858	(35 578 472)	1
Long terme																
Dettes à long terme (note 15)																
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 16)							174 389 641	175 009 958	(620 317)	3			174 389 641	175 009 958	(620 317)	3
Apports reportés							620 317		620 317	3			620 317		620 317	3
Passif au titre des prestations définies (note 17)	12 170 100	12 170 100	-										12 170 100	12 170 100	-	
	52 388 388	52 388 388	-	25 634 549	25 634 549	-	209 895 048	209 895 048	-	3 035 931	3 035 931	-	255 375 444	290 953 916	(35 578 472)	1
SOLDES DE FONDS (NÉGATIFS)																
Non grevés d'affectations	(16 966 914)	(16 966 914)	-										(16 966 914)	(16 966 914)	-	
Grevés d'affectations				16 155 325	16 155 325	-							23 721 429	23 721 429	-	
Origine interne (note 5)	7 566 104	7 566 104	-							8 044 646	8 044 646		8 044 646	8 044 646	-	
Origine externe à titre de dotation							51 921 610	51 921 610					51 921 610	51 921 610	-	
Investis en immobilisations	(9 400 810)	(9 400 810)	-	16 155 325	16 155 325	-	51 921 610	51 921 610		8 044 646	8 044 646		66 720 771	66 720 771	-	
	42 987 578	42 987 578	-	41 789 874	41 789 874	-	261 816 658	261 816 658	-	11 080 577	11 080 577	-	322 096 215	357 674 687	(35 578 472)	1

(a) Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total » puisqu'ils s'éliminent

Note 1

La différence provient du fait que dans le SIFU, les avances interfonds sont incluses dans le total de l'actif et du passif, alors que dans les états financiers, elles ne sont pas incluses

Note 2

Aux états financiers, les immobilisations corporelles et incorporelles sont présentées de façon distincte alors que dans le SIFU elles sont regroupées.

Note 3

Aux états financiers, les apports reportés afférents aux immobilisations et aux apports reportés sont présentés de façon distincte, alors que dans le SIFU, ils sont regroupés.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Virements interfonds au 30 avril 2019

Annexe B

Du fonds... (utiliser menu déroulant)	Au fonds... (utiliser menu déroulant)	Justification / Raison du virement	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restriction		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation	
			2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
... de fonctionnement	... des immobilisations	Acquisition d'immobilisations à partir de fonds non affectés (subvention de fonctionnement)	-1 083 925	-845 687			1 083 925	845 687		
... de fonctionnement	... des immobilisations	Paiement de la dette non subventionnée	-4 007 237	-3 679 140			4 007 237	3 679 140		
... avec restrictions	... de fonctionnement	Financement du congrès international sur la gouvernance de l'eau		9 673		-9 673				
... des immobilisations	... avec restrictions	Dépenses liées à la recherche dans le cadre du projet SPACE				200 000		-200 000		
... avec restrictions	... des immobilisations	Acquisition d'immobilisations à partir de fonds non affectés			-794 094	-57 179	794 094	57 179		
... de fonctionnement	... des immobilisations	Financement de projets futurs	-2 100 202				2 100 202			
TOTAL			-7 191 364	-4 515 154	-794 094	133 148	7 985 458	4 382 006	0	0



Claude Arbour, directeur des ressources humaines, administratives et financières

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION 456A-20190924-3947

Approbation du rapport financier annuel 2018-2019 – Système d'information financière des universités

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lors de sa 456^e réunion tenue le 24 septembre 2019 au siège de l'INRS, à Québec.

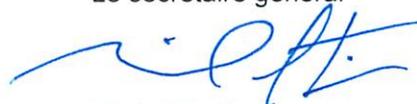
- CONSIDÉRANT les articles 24, 45, 53 et 54 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1);
- CONSIDÉRANT les articles 3.8.4 f) et 5.2 du *Règlement de régie interne* (Règlement 1);
- CONSIDÉRANT l'article 5 a) de la *Charte du comité d'audit*;
- CONSIDÉRANT la règle 6 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2018-2019* (Règles budgétaires);
- CONSIDÉRANT le *Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités 2018-2019* (Cahier des définitions);
- CONSIDÉRANT qu'en vertu des Règles budgétaires, les universités doivent transmettre au ministère responsable de l'enseignement supérieur au Québec (MESQ), le rapport financier annuel – Système d'information financière des universités (SIFU) approuvé par son conseil d'administration, dans le respect des modalités prévues au Cahier des définitions;
- CONSIDÉRANT la décision du conseil d'administration, en date du 24 septembre 2019, à l'effet d'approuver les états financiers 2018-2019 (456A-20190924-3946);
- CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité d'audit lors de sa réunion tenue le 17 septembre 2019;
- Sur proposition de** Martin Larrivée
Appuyée par André Couture

IL EST PROPOSÉ

1. D'approuver le rapport financier annuel 2018-2019 – *Système d'information financière des universités* requis par le ministère responsable de l'enseignement supérieur au Québec, conformément au document joint en annexe.
2. De mandater le directeur général et la directrice du Service des finances à signer, au nom de l'INRS, ledit rapport financier annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général



Michel Fortin

Nom de l'établissement: Institut national de la recherche scientifique

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2018-2019
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE**

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secteur de l'enseignement supérieur
Direction générale du financement
Août 2019**

État du traitement

Établissement : Institut National de la Recherche Scientifique
 Année financière : 2018-2019

TABLEAU 1: TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de Base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée ⁽¹⁾	Montant reçu d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
Girardeau, Luc-Alain Directeur général de l'INRS	210 212,00 \$	14 566,09 \$			12,00	100%
Arbour, Claude Directeur des ressources humaines, administratives et financières	187 024,00 \$	7 678,06 \$			12,00	100%
Stéphane Roche Directeur de la recherche et des affaires académiques	181 178,00 \$	2 770,76 \$			9,00	75%
Blais, Jean-François Directeur de la recherche et des affaires académiques par intérim	183 357,00 \$	953,54 \$			3,0	25%
Fortin, Michel Secrétaire général	187 024,00 \$	8 220,59 \$			12,00	100%

(1) La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2018-2019 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement

TABLEAU 2: TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DU PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base ⁽⁴⁾	Autres composantes de traitement ⁽⁵⁾
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4,5 ⁽¹⁾	3,83	Le plus élevé ⁽⁴⁾	172 466 \$	18 171 \$
		Moyenne ⁽³⁾	159 743 \$	16 386 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	134 095 \$	629 \$
Personnel de direction des services	17,65	Le plus élevé ⁽⁴⁾	163 391 \$	136 659 \$
		Moyenne ⁽³⁾	128 172 \$	15 971 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	87 851 \$	127 \$
Personnel de de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé ⁽⁴⁾		
		Moyenne ⁽³⁾		
		Le moins élevé ⁽⁴⁾		

⁽¹⁾ Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

⁽²⁾ En équivalence temps plein.

⁽³⁾ Le calcul de la moyenne du salaire de base et des autres composantes du traitement réfère au traitement versé durant l'exercice financier 2018-2019.

⁽⁴⁾ Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes «le plus élevé» et «le moins élevé» correspondent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2019.

⁽⁵⁾ Concernant la colonne relative aux autres composantes du traitement, les termes «le plus élevé» et «le moins élevé» réfèrent toujours à des composantes de traitement versé durant l'exercice financier 2018-2019.

État du traitement

Établissement:
Année financière:

Institut National de la Recherche Scientifique
2018-2019

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1 ^{re} partie: Personnel de direction supérieure			
Nom et prénom	Fonction	Allocations et des frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
Girardeau, Luc-Alain	Directeur général de l'INRS	12,00	\$38 365
Arbour, Claude	Directeur des ressources humaines, administratives et financières	12,00	\$18 045
Stéphane Roche	Directeur de la recherche et des affaires académiques	9,00	\$21 664
Blais, Jean-François	Directeur de la recherche et des affaires académiques par intérim	3,00	\$2 145
Fortin, Michel	Secrétaire général	12,00	\$14 080
2 ^{ème} partie: Autres catégories de personnel de direction			
Catégories de personnel	Effectif concerné par un remboursement	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4,5 ⁽²⁾	3,83	Le plus élevé	\$93 683
		Moyenne ⁽¹⁾	\$19 436
		Le moins élevé	\$1 565
Personnel de direction des services	17,65	Le plus élevé	\$54 159
		Moyenne ⁽¹⁾	\$9 546
		Le moins élevé	\$224
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	
		Moyenne ⁽¹⁾	
		Le moins élevé	

⁽¹⁾ Pour le calcul de la moyenne, ne considérer au diviseur que les personnes concernées par une allocation ou un remboursement de dépenses, que ce dernier ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'INRS à un fournisseur de services.

⁽²⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

Notes complémentaires

Nom de l'Université: Université du Québec INRS
Numéro de l'Université: 978008
Année financière: 2018-2019

Page 1 de 3

Autres éléments du traitement

Les montants représentent la cotisation à un ordre professionnel, l'avantage imposable pour le stationnement, la part de l'employeur à des régimes privés d'assurances imposables, l'allocation de déplacement et un montant forfaitaire pour assurer un poste intérimaire ou une charge supplémentaire qui représentent pour:

Claude Arbour 3 373,97 \$ pour l'intérim du poste de responsable des affaires professorales

Les montants indiqués varient par rapport à la durée de la fonction occupée pendant l'année financière.

Indemnité de départ

La valeur pécuniaire des droits d'indemnités de départ détenus et non exercés à être versés en vertu de l'article 3.5 du Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements représente pour :

Claude Arbour 187 024,00 \$

Page 2 de 3

Personnel de direction des composantes:

Autres éléments du traitement:

Cet élément de traitement comprend des allocations professionnelles versées aux directeurs de centre sur la base du pourcentage des revenus de recherche à l'INRS, l'avantage imposable pour le stationnement, la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable, le remboursement de cotisation à des ordres professionnels, le paiement de vacances cumulées non prises, ainsi qu'un montant forfaitaire pour assumer un poste intérimaire ou une charge supplémentaire qui représentent pour :

Jean-Claude Kieffer 562,90 \$ pour l'intérim du poste de directeur de centre
Alain Lamarre 3 340,81 \$ pour l'intérim du poste de directeur de centre

Les montants indiqués varient par rapport à la durée de la fonction occupée pendant l'année financière.

Personnel de direction des services:

Autres éléments du traitement:

Cet élément de traitement comprend la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable, le remboursement de cotisation à des ordres professionnels, l'avantage imposable pour le stationnement, le paiement de vacances cumulées non prises, les indemnités de départ ainsi qu'un montant forfaitaire pour assumer un poste intérimaire ou une charge supplémentaire qui représentent pour :

Lucie Beaulieu 4 871,93 \$ pour la coresponsabilité du CQIB (Centre québécois d'innovation en biotechnologie)
Geneviève Chacon 1 239,30 \$ pour l'intérim du poste d'ajointe exécutive
Karine Herreyre 2 392,37 \$ pour l'intérim du poste de directrice du service de développement et des relations internationales

Les montants indiqués varient par rapport à la durée de la fonction occupée pendant l'année financière.

Page 3 de 3

Personnel de direction des composantes:

Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés:

La valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés aux directeurs de centre comprend le remboursement de frais reliés à l'administration et aux projets de recherche auxquels participent les directeurs de centre à titre de chercheur.

Les montants indiqués varient par rapport à la durée de la fonction occupée pendant l'année financière.

De plus, considérant les différentes pratiques dans les universités, l'INRS juge que les montants ne sont pas comparables d'une université à l'autre. En effet, l'environnement multisite de l'INRS fait en sorte que les personnels de direction ont à effectuer fréquemment des déplacements entre les centres qui sont situés dans différents sites de la région de Québec, Montréal, Laval et Varennes générant des frais de voyage supérieurs.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
l'Institut national de la recherche scientifique

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après l'« état du traitement ») de l'Institut national de la recherche scientifique (ci-après l'« université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2019.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2018-2019*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2018-2019*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2018-2019*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 24 septembre 2019

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A119912

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION 456A-20190924-3956

Approbation de l'état du traitement des membres du personnel de direction de l'INRS au 30 avril 2019, requis en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lors de sa 456^e réunion tenue le 24 septembre 2019 au siège de l'INRS, à Québec.

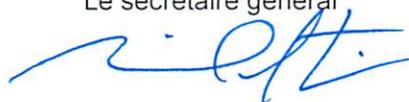
- CONSIDÉRANT les articles 53 et 54 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1);
- CONSIDÉRANT les articles 1, 4.1 et 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, c. E-14.1);
- CONSIDÉRANT les articles 3.7 et 3.8.4 c) du *Règlement de régie interne* (Règlement 1);
- CONSIDÉRANT l'article 5 b) de la *Charte du comité des ressources humaines*;
- CONSIDÉRANT le projet de document relatif à l'état de traitement des membres du personnel de direction au 30 avril 2019 (État de traitement);
- CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant relatif à l'État de traitement;
- CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité d'audit et le comité des ressources humaines lors de leurs réunions tenues le 17 septembre 2019;
- Sur proposition de** Christiane Piché
Appuyée par Andrée Blanchet

IL EST PROPOSÉ

D'approuver l'état de traitement des membres du personnel de direction de l'INRS au 30 avril 2019, tel que joint en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général



Michel Fortin

**RAPPORT REQUIS EN VERTU DE LA LOI
SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE
NIVEAU UNIVERSITAIRE (RLRQ, c. E-14.1)**

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE ET LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

2018-2019



**Institut national
de la recherche
scientifique**

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE	1
1 La spécificité de l'INRS	1
2 Population étudiante	1
3 Taux de réussite et durée des études.....	2
4 Les diplômés de l'INRS.....	3
5 Les mesures prises pour l'encadrement des personnes étudiantes	4
5.1 Les bourses d'études	4
5.2 Le choix d'une direction de recherche comme condition d'admission au programme	4
5.3 La désignation d'une tutrice ou d'un tuteur dès l'admission au programme d'études	4
5.4 L'insertion de l'étudiante ou de l'étudiant au sein d'une équipe de recherche dès l'inscription dans le programme.....	4
5.5 Les conditions d'encadrement des travaux de recherche.....	4
5.6 L'évaluation trimestrielle en recherche.....	4
5.7 Formations et ateliers hors programme	5
5.8 Publication d'outils et de documents.....	5
5.9 Organisation d'événements pour le développement des compétences professionnelles .	5
6 Les programmes de recherche	5
6.1 Centre Eau Terre Environnement	6
6.2 Centre Énergie Matériaux Télécommunications	6
6.3 Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie	7
6.4 Centre Urbanisation Culture Société.....	8
7 La performance en recherche.....	8
RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	11
8 Le plan stratégique 2019-2024	11
8.1 Les orientations stratégiques	11
8.1.1 Contribuer.....	11
8.1.2 Rassembler	12
8.1.3 Rayonner.....	13
9 Actions en lien avec les orientations de la nouvelle politique québécoise de financement des universités	14
9.1 Orientation 1 : L'accessibilité et la réussite	14
9.2 Orientation 2 : Les besoins de la société et l'ouverture sur le monde	15
9.3 Orientation 3 : La recherche et la création	16
9.4 Orientation 4 : La performance des universités et l'efficacité du système	17

1 La spécificité de l'INRS

En 1969, le gouvernement du Québec autorisait la création de l'INRS en lui confiant un mandat ambitieux : « *l'INRS a pour objet la recherche fondamentale et appliquée, les études de cycles supérieurs et la formation de chercheurs. Dans le cadre de cet objet et tout en poursuivant les finalités propres de la recherche universitaire, l'Institut doit, de façon particulière, orienter ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec, tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre* »¹. (notre soulignement)

Pour mener à bien sa mission, l'INRS ignore l'organisation disciplinaire de l'université traditionnelle pour se doter de centres pluridisciplinaires et polythématiques dont chacun dirige sa recherche fondamentale et appliquée ainsi que sa formation sur des enjeux stratégiques pour le Québec.

Le programme scientifique de l'Institut s'appuie sur les programmes de ses quatre centres qui, grâce à des comités de liaison composés de membres de la communauté desservie par la recherche et de formation du centre, permet à l'INRS de demeurer à l'affût des besoins actuels et futurs du Québec. La recherche et la formation de chercheuses et chercheurs à l'INRS sont réalisées en étroite collaboration avec des partenaires de différents milieux. L'approche multidisciplinaire de problématiques concrètes caractérise le contexte dans lequel les professeures et professeurs de l'INRS évoluent. Ce contexte n'est pas étranger à la qualité de la formation offerte à la clientèle étudiante de 2^e et de 3^e cycles, aux stagiaires de recherche et aux stagiaires postdoctoraux.

Cette recherche scientifique thématique a pour point central chacun des laboratoires regroupant des membres du corps professoral supportés par un personnel professionnel et technique hautement qualifié créant un environnement de recherche optimal et à la fine pointe pour la clientèle étudiante. La formation et la recherche y sont intimement liées; l'implication des étudiantes et étudiants de maîtrise et de doctorat de même que des stagiaires postdoctoraux dans les équipes de recherche est l'essence même de la formation et fait partie intégrante de la recherche menée à l'INRS. D'année en année, ce modèle assure l'excellente performance de l'INRS, notamment en intensité de recherche.

L'INRS se distingue également par le contexte particulier dans lequel s'inscrit la tâche des membres de son corps professoral. En effet, en toute cohérence avec la mission de recherche et de formation à la recherche, le corps professoral œuvre dans un contexte d'exclusivité d'emploi, assurant ainsi sa pleine contribution aux objectifs de l'INRS.

2 Population étudiante

L'INRS s'adresse uniquement aux étudiantes et étudiants de 2^e et de 3^e cycles. Il leur propose trois programmes courts de deuxième cycle, un diplôme d'études supérieures spécialisées, quatorze programmes de maîtrise et huit programmes de doctorat. Parmi ces 26 programmes d'enseignement, tous orientés vers des thématiques de recherche stratégiques pour la société québécoise, sept sont offerts en partenariat avec d'autres établissements universitaires québécois.

À l'automne 2018, l'INRS accueillait 248 étudiantes et étudiants au 2^e cycle, dont 235 à la maîtrise, 442 au 3^e cycle, dont 427 au doctorat, et 117 stagiaires postdoctoraux, pour un total de 807 étudiantes et étudiants.

La population étudiante à la maîtrise et au doctorat est composée à 64,2 % d'étudiantes et d'étudiants internationaux provenant de 50 pays différents. Depuis dix ans, leur nombre est en croissance constante, passant de 175 à l'automne 2009 à 443 à l'automne 2018, soit une augmentation de 153,1 %.

¹ Lettres patentes, 1998.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Les données du tableau 1 font état d'une augmentation de 31,6 % de la population étudiante totale en 2018 par rapport à 2009. Cette augmentation est principalement imputable à la croissance importante du nombre d'étudiants et d'étudiantes au doctorat durant cette période. Entre l'automne 2009 et l'automne 2018, le nombre d'inscrits au doctorat est en effet passé de 296 à 427, représentant une augmentation de 44,3 %. L'INRS est d'ailleurs le seul établissement universitaire québécois à accueillir davantage d'étudiantes et d'étudiants au doctorat qu'à la maîtrise.

Tableau 1. Évolution de la population en formation à l'INRS

Automne	Maîtrise	Autre 2 ^e cycle	Doctorat	Autre 3 ^e cycle	Postdoctorat	Total
2009	232	10	296	2	73	613
2010	211	10	305	9	85	620
2011	186	18	321	15	92	632
2012	209	10	345	29	70	663
2013	189	13	361	17	60	640
2014	186	4	377	1	52	620
2015	200	10	388	1	76	675
2016	214	17	398	16	101	746
2017	220	16	417	16	96	765
2018	235	13	427	15	117	807

3 Taux de réussite et durée des études²

Le tableau 2 présente les taux de réussite après quatre et six ans ainsi que la durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise par cohorte d'automne. Le taux de diplomation moyen après quatre ans pour chacune des cohortes de 2003 à 2013 s'élève à 75,6 %, tandis que celui après six ans pour chacune des cohortes de 2003 à 2011 atteint 78,1 %. La durée moyenne des études pour les cohortes 2003 à 2011 est de 2,7 ans.

Tableau 2. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise par cohorte d'automne

Automne	Nouveaux inscrits	Nombre de diplômés après 4 ans	Taux de diplomation après 4 ans	Nombre de diplômés après 6 ans	Taux de diplomation après 6 ans	Durée moyenne des études
2003	71	52	73,2 %	53	74,7 %	2,6
2004	70	52	74,3 %	55	78,6 %	2,9
2005	61	43	70,5 %	47	77,1 %	2,9
2006	50	46	92,0 %	46	92,0 %	2,6
2007	62	48	77,4 %	49	79,0 %	2,6
2008	67	46	68,7 %	50	74,7 %	2,6
2009	52	40	76,9 %	40	76,9 %	2,3
2010	41	28	68,3 %	30	73,2 %	2,9
2011	43	34	79,1 %	34	79,1 %	2,6
2012	52	42	80,8 %	n.d.	n.d.	n.d.
2013	37	27	73,0 %	n.d.	n.d.	n.d.
Total	606	458	75,6 %	404	78,1 %	2,7

² Les données ne sont pas présentées par secteur disciplinaire en raison de la petite taille des cohortes.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Le tableau 3 présente les taux de réussite et la durée moyenne des études dans les programmes de doctorat selon les cohortes d'automne. On constate que près des trois quarts (73,8 %) des étudiantes et étudiants qui ont entrepris un programme de doctorat à l'INRS aux trimestres d'automne 2003 à 2009 ont obtenu leur diplôme. La durée moyenne des études pour ces cohortes s'élève à 5,0 ans.

Tableau 3. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de doctorat par cohorte d'automne

Automne	Nouveaux inscrits	Nombre de diplômés après 8 ans	Taux de diplomation après 8 ans	Durée moyenne des études
2003	35	28	80,0 %	5,1
2004	31	24	77,4 %	5,0
2005	35	24	68,6 %	4,7
2006	37	27	73,0 %	5,2
2007	22	15	68,2 %	4,6
2008	36	30	83,3 %	5,1
2009	37	24	64,9 %	5,0
Total	233	172	73,8 %	5,0

4 Les diplômés de l'INRS

Depuis sa création, l'INRS a décerné 3 241 diplômes, dont 1 227 au cours des dix dernières années seulement (Tableau 4), incluant 666 diplômes de maîtrise (54,3 %) 556 diplômes de doctorat (45,3 %). Au cours des cinq dernières années, la part des diplômes de doctorat s'élève à 49,3 %.

En 2018, l'INRS a décerné 154 diplômes, constituant le plus grand nombre de diplômes jamais décernés en une année. Le nombre moyen de diplômes émis annuellement au cours des neuf années précédentes était de 119.

Tableau 4. Diplômes décernés par l'INRS de 2009 à 2018 selon le type de programme

Année	Maîtrise	DESS ³	Doctorat	Total	% par année
2009	68	S.O.	42	110	9,0 %
2010	66	S.O.	61	127	10,4 %
2011	76	S.O.	41	117	9,5 %
2012	64	S.O.	41	105	8,6 %
2013	60	5	48	113	9,2 %
2014	69	0	54	123	10,0 %
2015	58	0	62	120	9,8 %
2016	65	0	60	125	10,2 %
2017	62	0	71	133	10,8 %
2018	78	0	76	154	12,6 %
Total	666	5	556	1 227	100 %
% par type de programme	54,3 %	0,4 %	45,3 %	100 %	--

³ L'INRS offre un DESS depuis l'hiver 2013 seulement.

5 Les mesures prises pour l'encadrement des personnes étudiantes

L'INRS a mis en place une série de mesures pour assurer un encadrement de qualité, dont en particulier un suivi systématique des progrès de l'étudiante ou de l'étudiant dès son inscription jusqu'à la fin de son programme d'études. Puisque le corps professoral de l'INRS se consacre uniquement à la formation aux cycles supérieurs, il peut offrir plus de temps d'encadrement et peut développer un encadrement plus personnalisé dont profitent, outre la population étudiante, les stagiaires de recherche et les stagiaires postdoctoraux.

5.1 Les bourses d'études

Tous les étudiantes et étudiants inscrits à temps complet dans un programme d'études dans les domaines des sciences de la santé et des sciences pures et appliquées reçoivent une bourse afin qu'ils puissent se consacrer entièrement à leur programme d'études et à leurs travaux de recherche. Cette allocation est attribuée pour une période définie selon le niveau d'études (maîtrise ou doctorat). Les étudiants et étudiantes inscrits à temps complet dans un programme du secteur des sciences sociales bénéficient également d'un programme compétitif de bourses d'études.

5.2 Le choix d'une direction de recherche comme condition d'admission au programme

L'obligation d'avoir un directeur ou une directrice de recherche dès l'admission au programme est l'un des principaux moyens mis en œuvre afin d'assurer à la population étudiante un encadrement de qualité. Cette exigence est d'ailleurs exprimée dans les conditions d'admission aux programmes de maîtrise avec mémoire et de doctorat.

5.3 La désignation d'une tutrice ou d'un tuteur dès l'admission au programme d'études

Désigné dès l'admission au programme, la tutrice ou le tuteur est un membre du corps professoral qui aide l'étudiante ou l'étudiant à établir son programme d'études et qui l'assiste dans les difficultés rencontrées au cours de son programme. Il lui incombe également d'apprécier le travail accompli par l'étudiante ou l'étudiant et d'en aviser, au besoin, la direction du programme. Ce rôle peut aussi être assumé par un comité nommé à cette fin. Dans les programmes d'études comportant un essai, un mémoire ou une thèse, la directrice ou le directeur de recherche assume le tutorat.

5.4 L'insertion de l'étudiante ou de l'étudiant au sein d'une équipe de recherche dès l'inscription dans le programme

Dès son entrée dans un programme d'études de type « recherche », l'étudiante ou l'étudiant est immédiatement intégré dans une équipe de recherche. Tout au long de sa formation, elle ou il est ainsi familiarisé avec la dynamique de la recherche scientifique et associé aux activités de production et de diffusion qui en résultent.

5.5 Les conditions d'encadrement des travaux de recherche

Les conditions d'encadrement des travaux de recherche conduisant à un essai, à un mémoire ou à une thèse font préalablement l'objet d'une entente écrite entre la personne inscrite et sa direction de recherche. Cette entente prévoit notamment le rythme du suivi des travaux, l'accès aux infrastructures de recherche et, le cas échéant, le soutien financier, selon le programme prévu à cet effet par l'INRS.

5.6 L'évaluation trimestrielle en recherche

L'évaluation trimestrielle des progrès en recherche de l'étudiante ou de l'étudiant constitue l'une des principales mesures permettant de favoriser un encadrement de qualité. Cette évaluation est faite par la directrice ou le directeur de recherche en se référant aux objectifs à atteindre et au plan de travail établi par ce dernier et l'étudiante ou l'étudiant, au début de chaque trimestre. Elle est par la suite transmise au registraire qui l'approuve. Dans l'éventualité de résultats insatisfaisants, des mesures correctives sont proposées pour le trimestre suivant.

5.7 Formations et ateliers hors programme

Afin de permettre à la clientèle étudiante d'acquérir des compétences professionnelles diversifiées et de parfaire leur parcours universitaire, le Service des études supérieures et postdoctorales propose chaque trimestre des activités de perfectionnement qui peuvent prendre différentes formes : école d'été, visite guidée, ateliers, etc. Ces dernières portent sur des thèmes comme l'identité numérique et le réseautage, la gestion de projets, la rédaction anglaise, le droit d'auteur, la créativité et l'innovation, les compétences et les aptitudes en communication, les démarches d'immigration relatives à la résidence permanente. De plus, des cours de français sont offerts gratuitement aux étudiantes et étudiants internationaux de l'INRS.

5.8 Publication d'outils et de documents

Afin d'aider la communauté étudiante à cheminer dans son programme d'études et de recherche à l'INRS, le Service des études supérieures et postdoctorales a publié les trois guides suivants :

- le *Guide de l'étudiant sur l'intégrité en recherche* ayant pour objectif d'expliquer en quoi consistent les diverses notions d'intégrité intellectuelle afin de clarifier, pour toutes et tous, les pratiques éthiques et nécessaires en la matière;
- le *Guide sur les droits d'auteur* donnant un aperçu global de ce qu'est le droit d'auteur au Canada et des différents principes qui régissent son application; et
- le *Guide de cheminement aux cycles supérieurs* servant à orienter les étudiantes et étudiants tout au long de leur programme d'études sur les différents processus d'encadrement.

5.9 Organisation d'événements pour le développement des compétences professionnelles

Le Service des études supérieures et postdoctorales organise annuellement les *Rendez-vous carrière de l'INRS* ainsi que plusieurs ateliers visant à favoriser le développement de compétences transversales et faciliter l'insertion professionnelle des étudiantes et étudiants. Le Service des études supérieures et postdoctorales est également un partenaire clé dans l'organisation des Journées de la recherche/carrière postdoctorale avec des facultés d'études supérieures et postdoctorales d'universités québécoises.

6 Les programmes de recherche

Au cours des dernières années, la recherche universitaire a connu des transformations majeures tant sur le plan de son organisation, de ses modes de financement que des objectifs socioéconomiques et culturels qu'elle poursuit. Ces transformations amènent les universités traditionnelles, c'est-à-dire celles fondées sur les départements et les facultés disciplinaires, à orienter davantage leurs activités de recherche et de formation sur des enjeux plus stratégiques pour la société qui les finance. Le milieu universitaire œuvre dans un contexte où la recherche multidisciplinaire, souvent freinée par une organisation disciplinaire, prend davantage d'importance.

Dès sa création, l'INRS a été conçu pour s'adresser directement aux enjeux particuliers et parfois complexes de la société québécoise, d'abord en s'inspirant des pratiques de recherche industrielle, gouvernementale et universitaire, puis en s'engageant dans des recherches interdisciplinaires dirigées vers des enjeux stratégiques. L'INRS, avec son organisation interdisciplinaire, repose sur des équipes regroupées dans des centres de recherche thématiques qui se situent dans des régions qui assurent un impact maximal de leurs activités. La recherche et la formation de l'INRS s'inscrivent dans une dynamique de rupture par rapport aux paradigmes établis; ses professeures et professeurs mènent très souvent des travaux avec une approche de recherche-action en partenariat avec l'industrie, les gouvernements et divers organismes. Cette recherche s'appuie sur les grandes infrastructures en place dans chacun des quatre centres de l'INRS. C'est ce qui a permis à l'INRS de devenir, en moins de cinquante ans, un acteur important de la recherche universitaire au Québec.

Chacun des centres de l'INRS adopte un programme scientifique dans lequel il identifie les enjeux sociaux dont il se saisit et les grandes orientations de recherche et de formation en lien avec ceux-ci. Le programme scientifique de l'INRS s'inspire de chacun de ces programmes. Les pages qui suivent présentent les éléments principaux des programmes scientifiques de chacun des centres.

6.1 Centre Eau Terre Environnement

Le Centre Eau Terre Environnement de l'INRS (Centre ETE) regroupe notamment des géographes, des physiciens, des ingénieurs, des chimistes, des biologistes, des mathématiciens, des hydrologues, des hydrauliciens, des géologues et des aménagistes. Les professeures et professeurs du Centre explorent de nouvelles voies en vue de réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Par ses travaux, le Centre ETE participe au développement durable des ressources terrestres et aquatiques dans le respect de l'environnement. Grâce à leur approche multidisciplinaire et à leur expérience acquise aussi bien sur le terrain qu'en laboratoire, les professeures et professeurs du Centre ETE sont en mesure d'aborder des problématiques complexes telles que les changements climatiques ou les risques environnementaux reliés à la pollution.

Ses principaux axes de recherche sont :

- les impacts et l'adaptation liés aux changements climatiques et aux événements extrêmes;
- le développement de technologies de pointe en matière de protection de l'environnement et de valorisation des résidus et des déchets;
- les risques environnementaux liés aux aléas naturels et à la contamination;
- la gestion intégrée et responsable des activités d'exploration et d'exploitation des ressources hydriques, minérales et énergétiques.

Les laboratoires de recherche du Centre ETE comprennent un ensemble très complet d'équipements d'analyse, essentiels à la recherche avancée, ainsi que d'importantes capacités de modélisation et de traitement de données. Le Centre ETE dispose aussi d'infrastructures mobiles permettant de réaliser sur le terrain des travaux spécialisés de décontamination environnementale, d'analyse géologique et d'hydrogéologie. Il possède également l'ancienne station de recherche du Centre Interuniversitaire de recherche sur le Saumon (CIRSA), située à Sacré-Cœur au Saguenay près de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. Cette station offre aux équipes de recherche du Centre ETE un espace de travail et de formation dans un environnement naturel exceptionnel et comprend un laboratoire pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes.

Le Centre ETE est également doté de laboratoires majeurs (Laboratoires pour l'innovation scientifique et technologique en environnement - LISTE) situés dans le Parc technologique du Québec métropolitain comprenant notamment des laboratoires de tomodensitométrie, d'assainissement et de décontamination, de bioprocédés, d'électrotechnologies environnementales, de caractérisation des aquifères, de caractérisation des roches, ainsi qu'un laboratoire hydraulique environnemental de calibre mondial. La capacité de recherche de l'INRS a été rehaussée de manière significative par la mise en place de ce laboratoire au cours des dernières années. Des efforts devront toutefois être consentis dans les prochaines années afin, notamment, d'augmenter la période d'opération du laboratoire hydraulique en recouvrant celui-ci d'une structure permanente permettant de fonctionner toute l'année.

Le programme scientifique du Centre ETE comprend quatre grands domaines de recherche et de développement dont les axes de recherche se déclinent comme suit : l'hydrologie, la biogéochimie aquatique, les sciences de la Terre et l'assainissement, la réhabilitation environnementale et la valorisation des déchets.

6.2 Centre Énergie Matériaux Télécommunications

Le Centre Énergie Matériaux Télécommunications de l'INRS (Centre EMT) est reconnu comme un leader dans le développement d'une recherche de pointe répondant aux besoins de plusieurs secteurs de haute technologie : transport, aérospatial, énergie, instrumentation ultrarapide et imagerie biomédicale. L'essor de ces secteurs s'appuie nécessairement sur de grandes infrastructures de recherche, indispensables à l'avancement de nouvelles connaissances et de savoir-faire ainsi qu'à la formation de personnes hautement qualifiées. Le Centre EMT regroupe des spécialistes en chimie, en électrochimie, en énergie, en physique, en sciences et génie des matériaux, en télécommunication, en traitement du signal, en génie électrique, en informatique et mécanique, en astrophysique, en physique atomique et nucléaire ainsi qu'en physique des

plasmas. Ces professeures et professeurs se consacrent aux télécommunications, à la photonique, aux nanosciences et aux énergies durables. Leurs activités se concentrent autour des axes de recherche suivants :

- les réseaux de télécommunications et de communications sans fil;
- le traitement de signaux multimédias;
- les nanotechnologies, les matériaux avancés et l'ingénierie des composantes / les systèmes de radiofréquence et la photonique;
- la photonique ultrarapide;
- les nanotechnologies et la photonique appliquées au vivant;
- les matériaux et les systèmes énergétiques décentralisés.

Les recherches entreprises au Centre EMT peuvent se classer en deux grandes catégories :

- les recherches à caractère fondamental en nanoscience et en femtoscience;
- les recherches orientées dans les domaines de l'énergie durable, des systèmes de télécommunications et des applications biomédicales des matériaux et de la photonique.

Ces recherches s'appuient sur de très importantes infrastructures à la fine pointe de la technologie en fonction depuis 2002, principalement grâce à l'appui de la Fondation canadienne pour l'Innovation (FCI) et du fonds d'appariement du gouvernement du Québec.

6.3 Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie

Le Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie de l'INRS (Centre AFSB) contribue aux efforts québécois de recherche, de formation et de transfert technologique dans le domaine de la santé humaine, animale et environnementale. S'appuyant à la fois sur des modèles expérimentaux et des analyses épidémiologiques, les recherches en toxicologie et en biotechnologie environnementale menées par le corps professoral du Centre AFSB visent à identifier et à caractériser les effets des polluants environnementaux sur la santé humaine et animale. Elles ont aussi pour objectifs l'amélioration de la qualité de l'environnement et la gestion des grands problèmes de contamination par des approches faisant appel à la biotechnologie et aux microorganismes. De plus, les professeures et professeurs du Centre AFSB mènent des activités de recherche fondamentale et appliquée sur les interactions hôtes-pathogènes (virologie, bactériologie, parasitologie et immunologie) pour élucider les mécanismes menant au développement des infections, du cancer, de la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies chroniques.

En parallèle, son corps professoral s'intéresse à la mise au point d'aliments fonctionnels et à de nouvelles méthodes de conservation des aliments. Leurs recherches visent également à mieux comprendre le mode d'action des médicaments ou des drogues en vue d'applications médicales ou autres.

Depuis les dix dernières années, les chercheuses et chercheurs du Centre AFSB sont regroupés en trois grands axes qui constituent le cadre de la recherche et de la formation en santé au Centre AFSB et qui définissent les objectifs de développement à court et moyen termes. Ces axes sont :

- les maladies infectieuses, l'immunité, le cancer et l'épidémiologie;
- la toxicologie environnementale et la pharmacologie;
- la microbiologie et la biotechnologie.

Bien que rassemblés dans les différents axes, les professeures et professeurs collaborent entre eux et s'intéressent tout particulièrement à quatre grandes thématiques de recherche, choisies pour garantir et renforcer l'impact de notre établissement dans la recherche en santé au Québec. Ces thèmes de recherches sont :

- l'étude des infections et de l'immunité;
- l'étude de l'influence des facteurs environnementaux et de l'hérédité sur le développement de maladies;

- le développement de nouveaux agents thérapeutiques et préventifs contre des maladies affectant l'humain et les animaux;
- l'exploitation de microorganismes dans le développement durable et la production de produits à valeur ajoutée.

6.4 Centre Urbanisation Culture Société

Au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS (Centre UCS), géographes, sociologues, anthropologues, démographes, politologues, économistes et historiens abordent les enjeux marquant l'ensemble du territoire habité tels que comprendre la mobilité urbaine, percevoir l'évolution des modèles populationnels et cerner le fonctionnement des réseaux sociaux dans le but de faciliter la compréhension des nouvelles réalités sociales et culturelles. Valorisant la multidisciplinarité dans ses analyses et développant de multiples liens avec différents milieux, le Centre UCS contribue aux réflexions collectives et assure ainsi le transfert des connaissances vers les utilisateurs. Parmi les thématiques de recherche sur lesquelles œuvrent les professeures et professeurs du Centre UCS, mentionnons :

- les questions urbaines : le traitement des statistiques spatiales (économiques, sociales ou environnementales), le développement des villes et leur gouvernance, les migrations, les modes de vie, la défavorisation sociale, l'action collective dans ses processus et ses structures;
- le lien social et les parcours de vie : les relations entre les groupes culturels, les réseaux sociaux et les dynamiques familiales et intergénérationnelles, les jeunes et le vieillissement;
- la culture et la société du savoir : les savoirs autochtones, la transmission des connaissances, l'emploi culturel, la diffusion de la culture et les cultures régionales.

Ces thématiques de recherche visent notamment à cerner des priorités qui interpellent la société québécoise et l'ensemble des sociétés contemporaines. Chacun de ces axes est traversé par des priorités spécifiques manifestement d'actualité : la ville pour tous; la gouvernance et la durabilité; la culture et les innovations territoriales; la culture et l'économie; la transformation des réalités familiales; la dynamique de la population et la transformation de la société québécoise; les mutations du monde du travail.

7 La performance en recherche

En 2018-2019, l'INRS comptait 146 professeures et professeurs, dont 33 ont été recrutés au cours des cinq dernières années. Dans ce contexte, le maintien d'un montant moyen d'octrois de recherche par membre du corps professoral deux fois plus élevé que la moyenne canadienne, place l'INRS au troisième rang canadien et au premier rang québécois en 2018⁴, démontrant ainsi la qualité du recrutement en recherche.

Entre 2012-2013 et 2017-2018, les octrois de recherche annuels moyens de l'INRS s'élevaient à 35,6 M\$. Au cours de la dernière année, les octrois de recherche de l'INRS ont atteint 51,6 M\$, en hausse de 44,9 % par rapport à la moyenne des années précédentes (graphique 1 et tableau 5).

⁴ Selon *ReSearch Infosource*, l'INRS se classe au 3^e rang canadien et au 1^{er} rang québécois en matière d'intensité de la recherche, c'est-à-dire le montant moyen des octrois de recherche par membre du corps professoral.
<https://researchinfosource.com/top-50-research-universities/2018/list>

Graphique 1. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS

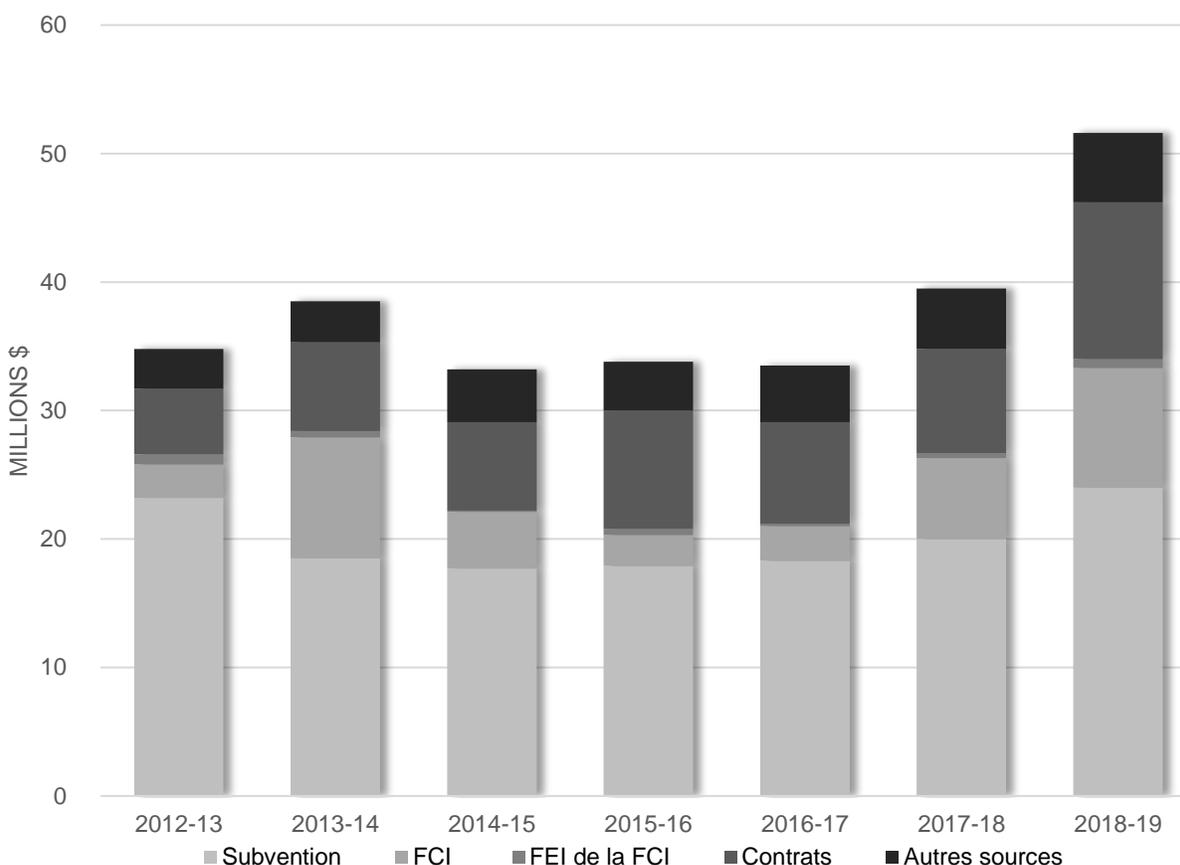


Tableau 5. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS

Année	2012-13	2013-14	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Subventions	23,2	18,5	17,7	17,9	18,3	20,0	24,0
Contrats	5,1	6,9	6,9	9,2	7,9	8,1	12,2
FCI/MEES	2,6	9,4	4,4	2,4	2,7	6,3	9,3
FEI de la FCI	0,8	0,5	0,1	0,5	0,2	0,4	0,7
Autres sources⁵	3,1	3,2	4,1	3,8	4,4	4,7	5,4
Total	34,8	38,5	33,2	33,8	33,5	39,5	51,6

Les revenus externes de recherche ont connu une croissance de 30,6 % en 2018-2019 par rapport à 2017-2018. Cette croissance s'explique principalement par une hausse des subventions (+ 20,0 %), des contrats (+ 50,6 %) et des octrois de la FCI (+ 47,6 %).

En 2018-2019, 94,5 % des membres du corps professoral de l'INRS disposaient de fonds de recherche. Le financement médian s'élevait à 185 946 \$, représentant une augmentation de 19,6 % par rapport à l'année précédente.

⁵ Parmi les « Autres sources », on compte les fonds en provenance de sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Tableau 6. Montant médian des octrois de recherche par professeure et professeurs et taux de professeures et professeurs disposant de fonds de recherche

Année	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Montant médian du financement	164 983 \$	176 600 \$	162 746 \$	159 940 \$	173 891 \$	155 491 \$	185 946 \$
Taux de professeures et professeurs disposant de fonds de recherche	91,2 %	92,6 %	91,6 %	90,2 %	86,5 %	94,4 %	94,5 %

8 Le plan stratégique 2019-2024

Au cours de la dernière année, l'INRS a adopté son *Plan stratégique 2019-2024*. Pour bien comprendre la portée de ce plan, ses ambitions et ses objectifs, il faut tenir compte de la nature particulière de l'INRS qui a été institué par le gouvernement du Québec afin de favoriser la recherche partenariale et l'interdisciplinarité dirigée vers des créneaux spécifiques et stratégiques pour le développement de la société québécoise.

Le *Plan stratégique 2019-2024* réaffirme le souhait de l'INRS de contribuer encore davantage, par l'enseignement et la recherche fondamentale et appliquée, au développement économique, social et culturel du Québec. Pour ce faire, l'INRS se tourne résolument vers l'avenir avec l'ambition de croître afin de pouvoir se saisir d'enjeux stratégiques supplémentaires. S'appuyant sur sa position de leader en recherche au Québec, l'INRS désire maintenant assumer de nouveaux mandats liés aux enjeux sociétaux émergents et renforcer sa capacité de formation et de recherche intersectorielles dans ses créneaux d'excellence.

8.1 Les orientations stratégiques

Contribuer, rassembler, rayonner

Ce sont les trois orientations phares du *Plan stratégique 2019-2024* autour desquelles les actions de l'INRS s'articuleront au cours des cinq prochaines années.

8.1.1 Contribuer

Orientation stratégique : Accroître la capacité de recherche de l'INRS et répondre davantage aux enjeux sociétaux émergents.

Depuis 50 ans, l'INRS démontre sa grande pertinence comme catalyseur de recherche et d'innovation dans des secteurs jugés hautement stratégiques pour le développement économique, social et culturel du Québec. L'INRS a ainsi contribué, entre autres, à la planification hydrologique des barrages de la Baie-James, à l'élaboration de la politique familiale québécoise qui a mené à la création du réseau des centres de la petite enfance, au développement de la Cité de la Biotech à Laval ainsi qu'à la naissance du pôle montréalais en reconnaissance de la parole, précurseur du secteur névralgique de l'intelligence artificielle.

Sur la base de ces succès historiques et de sa position de leader au Québec en intensité de recherche, l'INRS souhaite maintenant assumer davantage de mandats de recherche liés aux enjeux sociétaux émergents et renforcer sa capacité de formation et de recherche intersectorielle dans ses créneaux d'excellence. Dans ses quatre secteurs d'excellence, l'INRS a l'ambition de devenir un acteur incontournable, que ce soit pour les futurs leaders scientifiques ou les partenaires de recherche. La poursuite de cette orientation stratégique implique une augmentation de la capacité de recherche qui passe obligatoirement par un accroissement des ressources humaines, matérielles et financières.

En lien avec cette orientation stratégique, l'INRS s'est fixé quatre objectifs qui participeront à la concrétisation de sa vision :

- *Ajouter au moins un secteur de formation et de recherche portant sur des enjeux stratégiques émergents pour la société québécoise.*

D'ici 2024, l'INRS veut se doter d'un nouveau pôle d'excellence en recherche qui œuvrera dans un secteur stratégique additionnel conformément à la mission que lui a attribuée le gouvernement du Québec. Compte tenu de l'émergence de l'agriculture et de ses effets

sur l'environnement comme préoccupation importante au Québec, l'INRS cherchera les ressources additionnelles auprès du gouvernement du Québec et des partenaires du milieu pour développer un pôle d'excellence de recherche et de formation dans le domaine de l'agroenvironnement durable.

- *Multiplier les partenariats de recherche.*

Afin d'étendre son influence régionale et développer, renforcer et multiplier ses partenariats de recherche, l'INRS entend mettre sur pied des unités mixtes de recherche (UMR) en partenariat avec des universités québécoises et optimiser l'utilisation de ses infrastructures scientifiques dont plusieurs sont uniques au Québec. La création de ces UMR augmentera la capacité de recherche et de formation de main-d'œuvre hautement spécialisée de l'INRS et des universités en régions en plus de contribuer au développement d'expertise dans des domaines où les besoins sont clairement exprimés au Québec, notamment sur les questions autochtones, l'énergie, la cybersécurité, le numérique et le développement régional.

- *Favoriser les initiatives de recherche collaboratives et les synergies internes.*

Les quatre centres de recherche de l'INRS regroupent des chercheuses et chercheurs de haut niveau œuvrant dans différentes disciplines. La formation offerte aux étudiantes et étudiants et les travaux de recherche menés au sein de chacun des centres profitent de cette interdisciplinarité. Dans le cadre de son plan stratégique, l'INRS entend tirer encore davantage profit de l'interdisciplinarité de la recherche menée dans chacun de ses centres en mettant en place des regroupements de recherche intersectoriels impliquant plus d'un centre. Ces regroupements de recherche intersectoriels pourront orienter leurs travaux sur de nouveaux enjeux en tirant profit des expertises déjà présentes à l'INRS.

- *Accroître la capacité de mobilisation et de transfert des connaissances.*

L'énoncé de mission de l'INRS précise que « l'Institut doit, de façon particulière, orienter ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec, *tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre* ». La mobilisation et le transfert des connaissances ont toujours été au cœur des préoccupations de l'INRS et de nombreux efforts y ont été consentis. L'INRS souhaite aujourd'hui maximiser sa capacité de transfert et de mobilisation des connaissances dans les différents secteurs où il œuvre en se dotant notamment d'un plan d'action opérationnel en la matière et en injectant des ressources dans une nouvelle structure institutionnelle pour la valorisation de la recherche et des partenariats.

8.1.2 Rassembler

Orientation stratégique : Former à l'INRS une communauté interdisciplinaire, unie et collaborative.

Pour se développer et contribuer à la société québécoise, l'INRS compte sur sa communauté étudiante, son corps professoral et son personnel œuvrant dans chacun de ses centres de recherche répartis sur le territoire québécois, afin que ceux-ci se rassemblent pour former une communauté unie et dynamique où chaque personne se sent respectée et valorisée dans son travail. L'interdisciplinarité, l'inclusion et la collégialité sont des moteurs de créativité et de découverte constituant les assises d'une identité INRS forte.

L'INRS s'est fixé trois objectifs ambitieux en lien avec cette orientation stratégique :

- *Intensifier le sentiment d'appartenance à l'INRS de toute sa communauté.*

L'INRS met graduellement en place une série de mesures rassembleuses visant à intensifier le sentiment d'appartenance des membres de sa communauté. L'INRS entend,

par exemple, offrir un accueil personnalisé à tous les membres de sa communauté et se doter d'un système de parrainage facilitant leur intégration. Un congrès scientifique rassemblant des étudiantes et étudiants des quatre centres de l'INRS sera également organisé annuellement dans le but d'offrir un espace d'échanges et de rencontres.

- *Offrir à l'INRS un milieu de vie stimulant, créatif et ouvert.*

Diverses actions contribuant à bonifier le milieu de vie seront entreprises. Des comités institutionnels ayant pour mission de réaliser des activités répondant aux besoins de toute la communauté (étudiantes, étudiants, membres du personnel) viennent d'être mis sur pied. Ces comités se doteront de plans d'action et proposeront des actions contribuant à rendre le milieu de vie encore plus stimulant, créatif et ouvert.

- *Promouvoir à l'INRS un milieu de vie équitable, diversifié et inclusif.*

Des actions concrètes seront menées d'ici 2024 en vue de faire la promotion à l'INRS d'un milieu de vie équitable, diversifié et inclusif. L'Institut compte notamment offrir aux membres des comités de sélection et de promotion des formations de sensibilisation aux préjugés involontaires et à l'éthique et s'assurer de la présence d'un membre des groupes désignés sur ces mêmes comités. L'INRS a récemment mis sur pied un comité ÉDI (équité, diversité et inclusion) et mettra prochainement en place des initiatives institutionnelles favorisant les gestes écoresponsables.

8.1.3 Rayonner

Orientation stratégique : Renforcer la renommée de l'INRS.

Pour accomplir pleinement sa mission, que ce soit en matière de recherche et d'innovation, de partenariats ou de formation d'étudiantes et d'étudiants de maîtrise et de doctorat, il est primordial que l'INRS soit mieux connu dans la société québécoise. Sa performance en recherche et son rôle dans le développement du Québec doivent être connus non seulement de la communauté scientifique, mais également auprès des classes politiques et économiques, dans les milieux communautaires et associatifs, de même qu'auprès de la population.

L'INRS mettra en valeur son interdisciplinarité et sa mission unique qui place la recherche fondamentale et appliquée au service du développement économique, culturel et social du Québec. Il fera également valoir la qualité exceptionnelle de ses équipes de recherche et de ses infrastructures de pointe. Par sa performance et sa contribution à la société, l'INRS a pour ambition de devenir une source de fierté pour toutes les Québécoises et Québécois.

Dans le cadre de cette orientation stratégique, l'INRS s'est donné cinq objectifs :

- *Développer et promouvoir une image unique de l'INRS.*

Afin de renforcer sa notoriété auprès de ses différentes parties prenantes, l'INRS déploie actuellement une nouvelle identité visuelle, uniforme et cohérente, sur toutes ses plateformes (édifices, matériel promotionnel, plateformes numériques, etc.). Un nouveau site Web sera également mis en ligne.

- *Contribuer de manière plus soutenue aux débats publics.*

De nombreux membres du corps professoral de l'INRS sont reconnus comme des experts et des leaders dans leur champ de recherche. Bien qu'elles soient régulièrement sollicitées, leurs connaissances et leurs expertises sur de nombreux enjeux stratégiques touchant la société québécoise pourraient être mises encore davantage à contribution dans les débats publics. Dans le cadre de son *Plan stratégique 2019-2024*, l'INRS déploiera une série de mesures visant à maximiser les retombées et la reconnaissance de sa contribution.

- *Faire connaître davantage l'offre de formation distinctive et les succès des étudiantes et étudiants de l'INRS.*

L'INRS offre une formation distinctive de haute qualité, une formation à la recherche par la recherche, qui répond aux attentes de la communauté étudiante⁶. Il contribue à la formation d'une relève scientifique hautement qualifiée à travers l'offre de 26 programmes de 2^e et de 3^e cycles. L'INRS mise notamment sur une formule pédagogique qui permet l'intégration de chaque étudiante et étudiant dans une équipe de recherche. Grâce à cette intégration, elles ou ils peuvent inscrire leurs travaux de recherche à l'intérieur de projets à multiples facettes. La qualité et l'importance de la production scientifique des étudiantes et étudiants de l'INRS (publications, communications, etc.) et les nombreux prix et distinctions qu'elles ou ils reçoivent témoignent de l'efficacité de cette approche pédagogique. Cependant, le recrutement étudiant au Québec demeure un défi pour l'INRS. C'est pourquoi il entend mener différentes actions visant à mieux faire connaître son offre de formation distinctive et les nombreux succès de sa population étudiante.

- *Mettre en valeur nos créneaux d'excellence, l'expertise de nos professeures et professeurs et la qualité de nos infrastructures de recherche.*

L'INRS a amorcé un travail important de mise en valeur de ses créneaux d'excellence, de l'expertise de son corps professoral et de la qualité de ses infrastructures de recherche afin d'accroître son rayonnement. Il entend y consacrer des efforts soutenus au cours des prochaines années.

- *Faire de chaque membre de l'INRS une ambassadrice ou un ambassadeur dans son milieu.*

Afin de consolider son leadership et d'assurer une présence forte dans le milieu des sciences au Québec et à l'extérieur, l'INRS développera des outils de communication, de mobilisation et de rayonnement visant à faire de chaque membre de la communauté INRS une ambassadrice ou un ambassadeur par excellence dans son milieu.

9 Actions en lien avec les orientations de la nouvelle politique québécoise de financement des universités

9.1 Orientation 1 : L'accessibilité et la réussite

Les nombreuses mesures mises en place à l'INRS pour un encadrement étudiant de qualité ont été présentées à la section 5. Elles témoignent de l'importance qu'accorde l'INRS à la réussite de ses étudiantes et étudiants. Si l'INRS a déployé autant d'efforts dans l'élaboration de mesures visant à offrir un encadrement de qualité ainsi que les meilleures conditions d'études possibles, c'est qu'il est convaincu que ces mesures contribuent directement à la réussite de ses étudiants et étudiantes. L'INRS entend adopter de nouvelles pratiques qui contribueront encore davantage à l'accès au diplôme et à la réussite étudiante.

Depuis plusieurs années, l'INRS participe à *Prospère Maîtrise* (PROfil de Succès PERsonnel des Études), une initiative mise sur pied par l'Université du Québec pour sensibiliser les débutantes et débutants à la maîtrise aux conditions de réussite. *Prospère* vise à fournir aux nouvelles personnes inscrites à la maîtrise le profil de succès personnel de leurs études à partir de 17 indicateurs liés à la réussite de leur projet d'études. Pour ce faire, un questionnaire est envoyé aux étudiantes et étudiants afin de leur permettre d'exprimer leurs perceptions et de décrire leur situation. Cette opération permet de retourner à chacun un profil personnel et

⁶ Dans le cadre de l'enquête *Relance 2018 auprès des diplômés de l'INRS*, 95 % des répondants interrogés ont affirmé que l'INRS a su répondre à leurs attentes ou même plus.

confidentiel de sa situation en regard des indicateurs de réussite identifiés. Ce profil est accompagné d'une liste de ressources institutionnelles associées à chacun des indicateurs afin de faire connaître les personnes, les services ou les instances auprès desquels la population étudiante pourra trouver de l'aide ou de l'information.

9.2 Orientation 2 : Les besoins de la société et l'ouverture sur le monde

L'INRS est le seul établissement universitaire québécois dont la mission exige qu'il oriente ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec. En adoptant son *Plan stratégique 2019-2024*, l'INRS a voulu réaffirmer l'importance qu'il accorde à cette sa mission et clamer haut et fort son désir de se saisir d'enjeux stratégiques émergents pour le Québec.

Les questions touchant l'agriculture et l'environnement représentent un enjeu émergent qui préoccupe de plus en plus de Québécois. Agriculture urbaine, durable, biologique sont également au cœur de nombreux enjeux comme le sont les questions de lutte intégrée et de contrôle biologique des ravageurs et de réduction de l'usage des pesticides. L'INRS souhaite devenir un acteur incontournable de la recherche sur ces enjeux en créant un nouveau pôle d'excellence en recherche en agroenvironnement qui aspire à devenir le leader québécois, canadien et, à terme, international dans ce domaine. Ses différents centres de recherche possèdent des expertises complémentaires (en sols, hydrologie, décontamination, santé animale et environnementale, nanobiologie, matériaux, etc.) qui lui permettront de contribuer de façon exceptionnelle à la création de nouveaux savoirs capables d'applications profitables pour la société québécoise. La création de ce nouveau pôle d'excellence en agroenvironnement permettra également d'ajouter des ressources à celles déjà en place et de développer des formations interdisciplinaires de très haut niveau capables d'accroître le nombre de chercheuses et chercheurs interdisciplinaires nécessaires pour la mise en place d'une stratégie de recherche efficiente.

La multiplication des partenariats de recherche constitue l'un des objectifs clés du *Plan stratégique 2019-2024* de l'INRS. En proposant la création d'Unités mixtes de recherche (UMR) au sein du réseau des universités québécoises, l'INRS souhaite renforcer et consolider ses nombreux partenariats de recherche tant avec des partenaires universitaires que ceux des ministères et du secteur privé. Ces nouvelles UMR permettront à l'INRS de répondre encore davantage aux besoins sociaux, économiques et culturels de la société, et ce, à la grandeur du Québec.

Dans un contexte où l'internationalisation de la formation et de la recherche universitaires va en s'accroissant, l'INRS, mise sur son ouverture à l'international. Il en résulte qu'une part importante d'étudiantes, d'étudiants et de stagiaires de recherche et de stagiaires postdoctoraux proviennent de l'international. Leur présence à l'INRS permet à la population étudiante du Québec et au corps professoral de l'INRS de profiter du contact avec l'autre et de s'exposer à des perspectives différentes. Autant pour la formation que pour la recherche, l'ouverture sur le monde est bénéfique et essentielle. C'est dans la qualité de la formation et de la recherche ainsi que dans l'efficacité de transfert des savoirs et savoir-faire que la valeur ajoutée de l'internationalisation d'une université se constate. L'évolution du contexte d'internationalisation, autant de la formation que de la recherche universitaire, pose constamment de nouveaux défis aux établissements d'enseignement supérieur. Afin de faire face à ces différents défis, l'INRS s'est doté d'une stratégie à l'international qui vient appuyer les priorités du plan stratégique institutionnel et de son programme scientifique. En lien avec ces priorités, les relations internationales ont pour objets d'accroître la capacité de recherche et la capacité de formation de l'INRS tout en accueillant les meilleures étudiantes et meilleurs étudiants internationaux.

La proportion de la population étudiante provenant de l'extérieur du Canada atteint 64 % à l'INRS (données de l'automne 2018), ce qui est largement supérieur à la moyenne des autres

établissements d'enseignement supérieur québécois. Considérant la contribution importante de ces derniers au rayonnement de l'INRS, à l'ouverture de la communauté institutionnelle ainsi qu'au développement économique du Québec, l'INRS entend poursuivre ses efforts pour maintenir la proportion d'étudiantes et d'étudiants internationaux qu'il accueille, notamment en participant à différentes missions de recrutement à l'étranger.

Par ailleurs, en offrant gratuitement des cours de français aux inscrits internationaux ainsi que des formations transversales, notamment sur les techniques de survie scientifique (*Survival Skills for Scientists*), l'INRS cherche à outiller le mieux possible ses diplômés internationaux afin de faciliter leur insertion socioprofessionnelle.

L'INRS désire également contribuer à l'ouverture sur le monde en favorisant les séjours à l'international des étudiantes et étudiants dans le cadre de leurs études. Au cours des dernières années, l'INRS a développé un modèle innovant de formations bidualmantes en partenariat avec des universités françaises, islandaises et marocaines. Ces formations permettent aux étudiantes et étudiants de passer une année dans une université partenaire pour y suivre une partie de leur formation. Axées sur la recherche, ces formations favorisent également le développement et le renforcement des collaborations entre les équipes de chercheurs qui co-encadrent les étudiantes et étudiants. Au cours des prochaines années, l'INRS entend continuer à enrichir son offre de formations bidualmantes afin de multiplier les possibilités de mobilité pour les étudiantes et étudiants.

9.3 Orientation 3 : La recherche et la création

Aujourd'hui, l'INRS est l'un des acteurs importants de la recherche universitaire au Québec et possède une expertise reconnue dans des secteurs stratégiques qui représentent des enjeux majeurs pour notre société.

Dans le cadre de son *Plan stratégique 2019-2024*, l'INRS a choisi de faire de l'accroissement de sa capacité de recherche l'une de ses trois grandes orientations stratégiques. Pour y arriver, celui-ci s'est fixé des objectifs ambitieux tels que l'ajout d'un secteur de formation et de recherche portant sur des enjeux stratégiques émergents pour la société québécoise, la multiplication des partenariats de recherche et le renforcement des initiatives de recherche collaborative. L'atteinte de ces objectifs se traduira notamment par la création d'un nouveau pôle d'excellence en recherche et formation, d'unités mixtes de recherche et de regroupements de recherche intercentres.

Les professeures et professeurs de l'INRS font de la recherche dirigée, tant fondamentale qu'appliquée. Plusieurs mènent des travaux dans un contexte de recherche-action en partenariat avec l'industrie ou les gouvernements. Le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre est une composante essentielle de la mission de l'INRS. De par ses façons de faire de la recherche, l'INRS possède des expertises en matière de valorisation des résultats qui s'inscrivent d'abord dans le transfert direct des savoirs et des savoir-faire aux partenaires. L'objectif premier des activités entourant la mobilisation et la valorisation des connaissances est de rendre accessibles aux utilisateurs potentiels les technologies, les inventions et les résultats de la recherche développés à l'INRS. Le deuxième objectif est de catalyser et de dynamiser les liens existants entre l'INRS et les utilisateurs et d'en créer des nouveaux.

Afin d'accroître la contribution de la recherche à l'innovation, l'INRS évalue les besoins du milieu utilisateur par une prospection efficace et constante des besoins de recherche et facilite l'appropriation des résultats par les utilisateurs. L'INRS accompagne ses professeures et professeurs, de l'idée au transfert. Il collabore étroitement dans la production des connaissances et interagit très tôt avec ses partenaires utilisateurs par l'intervention d'agentes et d'agents de valorisation.

Afin de maximiser sa capacité de transfert et de mobilisation des connaissances dans les organisations publiques, privées et associatives, l'INRS adoptera bientôt une politique de valorisation de la recherche et élaborera un plan d'action visant sa mise en œuvre. L'Institut souhaite également créer une structure centrale pour la valorisation de la recherche et les partenariats et se doter d'un bureau de liaison entreprises-universités (BLEU).

9.4 Orientation 4 : La performance des universités et l'efficacité du système

L'INRS est un établissement très performant en matière de formation et de recherche. Son classement au premier rang québécois en matière d'intensité de recherche en fait foi. L'INRS propose de créer des Unités mixtes de recherche (UMR) en collaboration avec des établissements universitaires, en adéquation avec la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accroître la synergie entre les établissements d'enseignement universitaire. Ces UMR seront composées de membres du corps professoral de l'INRS œuvrant conjointement et de façon délocalisée avec ceux de l'université partenaire afin d'accroître la capacité de recherche et de formation en régions. Concrètement, une UMR permet de regrouper en région des chercheuses et des chercheurs de haut niveau autour d'une thématique répondant à des besoins stratégiques pour la société québécoise. Cette masse critique dédiée à la recherche et la formation est rattachée à deux établissements partenaires mettant à profit ses expertises respectives au sein d'une même équipe dans un laboratoire disposant des ressources nécessaires afin de faire progresser les connaissances et de former une relève scientifique.

Par ailleurs, l'INRS contribue à la synergie entre les établissements d'enseignement universitaire relativement au déploiement de la formation sur le territoire québécois par l'offre de sept programmes conjoints. L'INRS travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau programme en études culturelles conjointement avec l'Université du Québec à Montréal.

Concernant l'efficacité du système, rappelons qu'un travail important a été accompli au cours des dernières années afin d'assurer une saine gouvernance à l'INRS. Ainsi, l'INRS peut compter sur diverses instances aux responsabilités bien établies. Possédant des profils de compétences et d'expériences répondant aux besoins de l'INRS, les membres du conseil d'administration, dont les deux tiers proviennent de l'externe, seront appelés à se prononcer sur toutes les questions importantes concernant l'organisation et l'administration de l'INRS, notamment en matière de réglementation et de planification. L'administration courante des affaires à caractère institutionnel est assurée par le comité de direction alors que la commission des études et de la recherche joue principalement un rôle-conseil en matière d'enseignement et de recherche auprès du conseil d'administration. Suivant les meilleures pratiques de saine gouvernance, le conseil d'administration s'est également doté de trois comités-conseils : le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines, formés de membres externes seulement.



Institut national
de la recherche
scientifique